



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 3 mars 2015

Compte rendu affiché le : 6 mars 2015

Date de la convocation : 23 février 2015

Nombre de délégués : 34

En exercice : 34

Présents : 24

Votants : 25

Nombre de délégués concernés : 34

En exercice : 34

Présents : 24

Votants : 25

Monsieur Rousset Louis a donné pouvoir à Dumas Christophe

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Dubois G, Lebreton L,

CCFL : Bonnier D, Charbonnier G Mr Gonon P, Thizy B, Tholly P,

CCHL: Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM : Mme Bussière L

SIE A : Vincent G,

Autres communes : Dumas C, Gonon P, Blanchon P F, Barcet S, Reynard R, Soleymieux B, Viricel A ,
Mme Bussière L

Excusés : Laffont J, Biguet Stéphanie, Dardouiller S, Mme Janvier Cassandre, Rousset E, Duboeuf P,
Gassiloud T, Deshayes S,

Secrétaire de séance : Vincent G

N° 554 - Objet – COMPTE DE GESTION SPANC

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, Madame Favard, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Saint Galmier
Le 3 mars 2015
Le Président
Jean Yves Charbonnier

SOUS-PREFECTURE
DE MONTBRISON

19 MARS 2015

REÇU LE